AFFRANCHI PAR L'EDITEUR

5e. ANNEE. No. 43. MANITOBA. JEUDI, 6 AVRIL, 1876.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada : on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les Ateliers du MÉTIS ont été transportés à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collège, dans la Bâtisse du Dr. Paré.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne ; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subsequente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne......$100 00
" demi " 60 00
" un qrt. de colonne 40

Redige par un Comite de Redaction.

A Louer.

Pour le premier de Mai prochain, une excellente maison sur la rue Taché, St. Boniface.

S'adresser au propriétaire.

ELIE TASSÉ.

LE "METIS."

Jeudi, 6 Avril, 1876.

Avis de l'Administration.

Tous les comptes, envois d'argent, commandes, demandes ou plaintes d'abonnés devront dorénavant être adressés à J. C. S. Royal, seul gérant, à St. Boniface, Manitoba.

Nul reçu ne sera valable s'il n'est acquitté par le gérant.

Une Violation de Territoire.

Mardi, le 28 mars dernier, dans l'après midi, un officier de la garnison américaine du Fort de Pembina, est arrivé à Emerson, ville naissante du comté de Provencher, et là assisté d'un nommé Beavons a forcément enlevé un déserteur et l'a, ramené de l'autre côte des lignes. Cet officier se nomme Gates, paraît il. Il portait, nous dit-on, une partie de son uniforme ; un soldat americain, également en uniforme, conduisait la voiture attelée de deux chevaux et appartenant au gouvernement des Etats-Unis.

Au moment où Gates accomplissait son exploit, le pistolet sur la gorge du déserteur, ce dernier en appelait aux assistants et réclamait la protection du drapeau anglais. On nous dit que cet inqualifiable et audacieux attentat à l'inviolabilité du territoire aurait reçu sa punition sur le champ de la part des temoins de la scène, si un certain M Newcombe, Agent des Terres de la Puissance dans l'endroit, ne les eut dissuadés de le faire. Nous signalons au Col Dennis, ce M. Newcombe pour sa loyauté, son intelligence et surtout sa bravoure.

De tels actes de la part des autorités américaines ne sont pas nouveaux ; l'impunité les enhardit, et le temps est arrivé pour le Gouvernement d'Ottawa de voir à protéger notre population des incursions à main armée de nos voisins. Autrement, il y aura des malheurs, et le remède arrivera trop tard.

Non pas que nous voulons garder les déserteurs américains ; au contraire ; ces déserteurs sont pour la plupart gens de la pire espèce. Mais, c'est un principe des plus graves qui se trouve en jeu, nous pouvons bien dire que laisser de tels outrages sous silence serait une criminelle négligence. Nous sommes certain, d'ailleurs, que des représentations faites au Gouvernement de Washington auraient tout l'effet désiré

L'Hon. M. Royal et le Lt. Col Smith sont partis samedi dernier pour aller s'enquérir des faits sur les lieux ; ils sont de retour depuis hier, et leur rapport sera sans aucun doute transmis sous le plus bref délai au Gouvernement à Ottawa.

Chronique D'Ottawa.

Le Sénat vient de censurer le Gouvernement par une majorité de dix, à raison du délai dans la construction du Pacifique.

∴

Il y a eu une nouvelle division ces jours derniers sur une motion de M. Colby demandant une réduction de droits sur le pétrole : ainsi, 60 ont voté pour et 120 contre.

∴

M. De Cosmos a provoqué une longue discussion sur le Pacifique, en demandant au Gouvernement par une motion de commencer et poursuivre de suite les travaux. Comme celles qui l'on précédée, cette proposition fut rejetée par 154 contre 5. Sir John A. Macdonald et deux *Colombiens* ont voté contre la motion.

Il paraît que des Commissaires seront nommés pour parcourir la ligne et faire rapport cet été, sur les opérations.

∴

L'Hon. M. Letellier de St. Just a déclaré à l'Hon. M Girard qu'il n'y aurait pas de crédit dans les estimations pour le pont de la Rivière la Seine, ni pour l'assèchement des marais du voisinage.

En ce qui a trait à l'immigration, M Letellier affirme que le chemin Dawson resterait ouvert pour empêcher toute imposition sur les lignes américaines, mais qu'il n'y avait encore rien de positif à l'égard des prix. Nous voulons croire que le gouvernement d'Ottawa, favorisera par des mesures aussi sage que possible le retour de nos nationaux qui ont après tout des droits aussi bien établis que l'étranger, aux faveurs publiques.

« On veut de l'immigration, puisque l'on fait des sacrifices énormes pour importer des citoyens de tous les coins du monde. Eh bien les enfants du sol, qui sont à la porte de leur pays natal, méritent sans doute qu'on s'occupe d'eux, qu'on fasse enfin pour leur aider à émigrer, la moitié ou le quart de ce que l'on s'impose pour les nouvelles recrues.

∴

La Chambre des communes a été durant quelque temps, absorbée par la question commerciale. Des comités furent formés pour étudier les causes de la crise financière que nous traversons ; d'autres pour étudier les meilleurs moyens de venir en aide à l'agriculture. Il est bien certain cependant, qu'il y a dans la crise que nous traversons, des causes qui échappent au contrôle des gouvernants et des hommes politiques. Si nous avons eu la fièvre de la spéculation, des entreprises hardies et risquées, des importations surabondantes, des ventes à crédit, du luxe le plus effréné descendant des plus hautes classes jusqu'aux plus humbles, du sensualisme proclamé comme un titre de glore, et si cette fièvre et ses passions ont fait des ravages épouvantables, la faute en est à notre population, qui se laisse si aisément gagner par tous ces faux mirages de richesses, et de jouissances goutées en ruinant le crédit de toute la famille.

∴

Il y a eu une longue discussion aux Communes sur la motion de M. Costigan, demandant de s'enquérir pourquoi O'Donoghue etait exclu du benifice de l'amnistie partielle.

Avant de proposer la motion dont j'ai donné avis, je désire, dit M. Costigan, faire quelques remarques. Les honorables députés savent que tout le pays a pris un interêt immense aux debats qui ont eu lieu à propos de la question de l'amnistie, et un grand nombre pensaient que le gouvernement devait accorder une amnistie à tous ceux qui sont impliqués dans les troubles du Nord Ouest. Néanmoins, on n'a accordé qu'une amnistie partielle, en faveur de Ls. Riel et d'Ambroise Lépine : W. B. O'Donoghue membre du même gouvernement provisoire, n'a pas été compris dans cette amnistie.

Je veux qu'il soit bien compris que je ne desire pas embarrasser le ministère à propos de cette question. En faisant cette motion, je sais mû par un seul desir ; changer la position où se trouve actuellement W. B. O'Donoghue. Je propose cet amendement, parceque je ne puis atteindre autrement mon but. Je pourrais demander plus, embarrasser le Cabinet et quelques uns de ses partisans, si j'avais l'intention de faire du capital politique avec cette question : mais ce n'est pas là mon intention.

Pendant la dernière session, un grand nombre d'honorables députés ont été surpris de voir que W. B O'Donoghue ne participait pas à l'amnistie. Ils ne peuvent comprendre pourquoi on a agi ainsi. Ils ne peuvent pas concevoir que O'Donoghue soit plus coupable que Riel et Lépine, ni qu'il mérite moins l'amnistie. L'honorable député de Hastings a alors dit que si W. B O'Donoghue n'avait pas été Irlandais, il aurait aussi été amnistié. Cet argument n'est peut être pas très fort et pour ma part, je ne crois pas que ce soit là le motif qui a porté le gouvernement à agir de la sorte. Mais je dirai que le gouvernement aurait agit sagement s'il avait jugé à propos de contredire cet avancé et d'expliquer les faits qui se rapportent à cette affaire.

Mon amendement ne contient aucun mot de censure à l'égard du gouvernement : je ne veux pas non plus l'attaquer, je ne demande même pas qu'un comité soit nommé pour faire enquête à propos de cette question. Je désire seulement que le gouvernement s'occupe de la chose : je suis d'opinion que cela convient parfaitement et j'espère que le gouvernement acceptera favorablement ma proposition.

W. B. O'Donoghue a été membre du gouvernement provisoire : il a pris part aux troubles de Manitoba, mais, en cela, il n'est pas plus coupable que ses collègues et, d'après son propre témoignage, il l'est moins. On dira, peut-être, que O'Donoghue est impliqué dans l'affaire que l'on appelle l'insurrection fénienne à Manitoba, mais je ne pense pas que ce soit là un motif suffisant pour exclure à jamais O'Donoghue de l'amnistie. O'Donoghue dit qu'il n'a pas été mêlé à cette insurrection. Mais, dans le cas où cela serait admis, je ne vois pas pourquoi O'Donoghue serait traité avec plus de rudesse que tout autre fénien.

On dira peut être que O'Donoghue est d'une nature turbulente et toujours disposé à troubler l'ordre, mais j'ai pris la peine de prendre des renseignements là dessus, et d'après ces renseignements que j'ai puisés à bonne source, ce n'est pas le cas.

Il me semble que le gouvernement a refusé d'accorder l'amnistie à O'Donoghue, parce qu'il avait pris part à cette soi disant insurrection fénienne. Mais douze mois se sont écoulés depuis que cette question a été discutée pour la première foi, et l'administration avec douze mois de plus, doit avoir plus de sagesse qu'il y un an.

J'espère donc que mon amendement sera accueilli favorablement par le ministère

Je demande qu'il me soit permis de proposer, secondé par M. Devlin, que, dans l'opinion de la chambre, le gouverment devrait instituer immédiatement une enquêtre au sujet des faits allégués dans la lettre écrite à l'Orateur par W. B. O'Donoghue, et portant la date du 26 février 1875.

L'Hon. M BLAKE.—L'honorable député de Victoria a proposé une résolution disant qu'il est du devoir du gouvernement d'instituer une enquêtre au sujet des faits allégués dans la lettre d'O'Donoghue, afin que justice fût rendue à ce dernier. Bien que le gouvernement croit qu'il est de son devoir d'écouté toutes les représentations de ce genre, il ne croit pas que ce devoir lui soit imposé par ce que l'honorable député demande à la chambre d'affirmer.

L'honorable député se plaint qu'une injustice a été faite à O'Donoghue. On a répété que l'on avait agi ainsi à l'égard d'O'Donoghue à cause de sa nationalité et l'on se plaint de ce que le gouvernement n'a pas contredit cette avancé. Je ne vois pas ce que la nationalité a à voir dans cette question et je regrette que l'honorable député ait parlé de la chose. Les raisons sur lesquelles on s'est appuyé pour refuser d'accorder une amnistie partielle à Riel sont mentionnées dans les résolutions présentées à la dernière session et dans l'adresse basée sur ces mêmes resolutions. Ces résolutions font voir qu'après les troubles du Nord Ouest, et après l'établissement d'un gouvernement constitutionnel à Manitoba, une insurrection a été organisée, dont le principal organisateur, sinon le chef, etait W. B. O'Donoghue. Il etait nécessaire pour le maintien de l'ordre qui avait été établi que tous les habitants du pays fussent unis. On a obtenu ces résultats, en faisant des promesses à quelques uns de principaux auteurs du drame qui s'est déroulé au Nord Ouest.

Mais après cela, O'Donoghue a soulevé une insurrection. Cet acte de sa part a empêché la chambre de lui être favorable.

M. DEVLIN C'est la première fois que j'entends, dans cette chambre, parler de l'attitude prise par O'Donoghue dans les troubles qui ont eu lieu au Nord-Ouest.

Je veux qu'il soit bien compris qu'en secondant cette motion, je ne souhaite qu'obtenir l'influence du gouvernement ou de la chambre ou du pays en faveur d'O'Donoghue. Je ne sais pas s'il est vrai qu'après l'insurrection qui a eu lieu dans la province de Manitoba, ce dernier a orgraisé un corps dans le but de troubler la paix et l'ordre ; et il convenait que le ministre de la Justice donnât cette explication à la Chambre, car il est tout à fait vrai que l'on a dit que O'Donoghue n'avait été compris dans l'amnistie accordée à d'autres personnes impliquées dans ces troubles, parcequ'il n'avait pas autant d'influence que ces personnes, vu son humble position. On a aussi dit que l'on n'avait pas compris O'Donoghue dans l'amnistie à cause de sa nationalité. Je sais bien que cette insinuation est fausse. Je crois sincérement que le gouvernement actuel n'a pas refusé d'amnistier O'Donoghue à cause de sa religion ou de sa nationalité. Je sais que la Chambre a agi généreusement envers toutes les personnes qui étaient concernées dans ces malheureuses affaires qui, pendant quelques temps, ont absorbé l'attention du pays. Il semblerait étrange à ceux qui ne connaîtraient pas les faits mentionnés par le ministre de la justice, que cet homme fût privé des avantages de l'amnistie, tandis que les principaux personnages impliqués dans ces troubles jouissent eux-mêmes de ces avantages.

Je laisse à la Chambre le soin de decider cette question.

W. WHITE, (Hastings).—Je ne doute pas qu'O'Donoghue ait un avocat habile dans la personne du député de Montréal Centre. Je pense qu'O'Donoghue a droit à l'enquête qu'il demande.

Après quelques mots de M. Bannatyne

M. SMITH, (Selkirk,) attaque violemment M. Schultz et fait l'historique des troubles du Nord Ouest dans le but de se disculper.

M. LITTLE craint que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a pas pendant ces troubles, conservé l'attitude ferme qu'elle aurait prise, s'il s'était agi de ses propres intérêt.

M. SCHULTZ ne sait pas ce qu'il a fait pour mériter les mauvais traitements que l'honorable député de Selkirk lui inflige à chaque session La chambre, ajoute-t-il, ne doit attacher à ces attaques que l'importence qu'elles méritent.

Après quelques remarques de MM. Bowell et Pope, le vote est pirs sur la motion de M. Costigan. Voici le resultat de ce vote :

Pour la motion, 30 ; contre, 136.

Pour :—MM. Benoit, Bernier Blanchet, Caron, Costigan, Coupal, Currier, De St. Georges, Devlin, Domville, Donahue, Dugas, Ferguson, Gaudet, Harwood, Hurteau McCallum, McQuade, Mitchell, Monteith, Montplaisir, Orton, Pinsonneault, Robillard, Robitaille. Stephenson. St. Jean, Thompson (Cariboo), White (Hastings), Wright (Ottawa).—30.

Contre : — Appleby, Archibald, Aylmer, Bain, Bannatyne, Barthe, Bertram, Blake, Borden, Borron, Bowell, Bowman, Boyer, Brooks. Brouse, Brown, Buell, Burpee (St John), Burpee (Sunbury), Cameron, Cardwelll, Cartwright, Casey, Casgrain, Cauchon, Charlton, Christie, Church, Cimon, Cockburn, Coffin, Cork, Canningham, Davies, Dawson, Delorme, Desjardins, Derber, Dewdney, Dymond, Farrow, Ferris, Fiset, Flesher, Flynn, Forbes, Fraser, Fréchette, Galbraith, Gibson, Gill, Gillıss, Gilmor, Gordon, Goudge, Hagar, Hall, Higinbotham, Holton, Horton, Irving, Jones (Halifax) Jones, (Leeds), Kerr, Killam, Kirk, Kirkpatrick, Laflamme, Laird, Lajoie, Landerkin. Langevin, Langlois, Lanthier, Laurier, Little, MacDonald, (Cornwall). McDonald, (Toronto), McDonnell, (Inverness), McDougall, (Elgin), McKay, (Cap Breton.) McKay, (Colchester), McKenzie, McCraney, McGregor, McIntyre, McIsaac, McLeod, McNab, Masson, Metcalf, Mills.Moffat, Mousseau, Morris, Oliver, Ouimet, Paterson, Pelletier, Perry, Pettes,Richard.Platt, Plumb, Pouliot, Pozer, Ray, Robinson,Ross, (Durham), Ross, (Mdiesex) Ross, (Prince Edouard), Ryan, Rymal, Scriver, Shelbley, Short, Sinclair, Skinner, Smith, (Selkirk), Snider, Stirton, Taschereau, Thibaudeau, Trow, Tupper, Vail, Wallace, (Albert), Wallace, (Norfolk), White, (Renfrew,) Wood, Wright, (Pontiac), Yeo, Young.—Total 136.

L'an dernier, les dépenses du gouvernement de la Nouvelle Ecosse ont excedé les recettes de près de $100,000

Au 31 décembre 1875, le nombre total de navires sur les régistrees de la Puissance etait de 6,952, et le tonnage collectif de 1,205,565 tonneaux. Voici le rang qu'occupent les provinces de la Confederation en importante maritime :

Provinces	Navires	Tonneaux
Nouvelle Ecosse...	2,786.......	505,144
Nouveaux-Brans... wick....................	1,133	307,926
Québec.........	1,831......	222,965
Ontario.	825......	114,990
le Prince Edouard.	335......	50,676
Colombie Anglaise...	40	3,686
Manitoba....................	2......	178

Nous lisons dans la *Minerve* :

On connaît la transformation opérée dans le département de l'Instruction Publique, à Ontario, pendant la dernière session de la Législature de cette province. Le surintendant de l'Education a été remplacé par un ministre de l'Instruction Publique à la tête du département. Le Dr. Ryerson, le surintendant démissionnaire dirigeait le Bureau de l'Education du Haut-Canada depuis 32 ans. A cette occasion, les journaux de Toronto publient des chiffres intéressants relativement à la marche suivie chez nos voisins pendant cette période pour l'éducation des enfants.

En 1844 il y avait dans le Haut Canada, 2,700 institutions, recevant un salaire combiné de $207,000. En 1774 le nombre des institutions était de 5,376 et les salaires formaient un total de $1,647,750. En 1844 le nombre des élèves fréquentant les écoles étaient de 90,756 ; en 1874, il était dé 464,046 Le nombre des écoles de 1844, etait de 2,500, en 1874, il était de 4,827.

Plusieurs citoyens de Winnipeg sont partis dernièrement pour les *Black Hills* où ils pensaient y faire fortune : voici ce que nous lisons à ce sujet dans *l'Etoile du Nord* :

Si l'on peut en croire une dépêche de Bismark, datée du 21 *ultimo*, nous ne sommes qu'au commencement des merveilles que nous promettent les Collines Noirs, les *Black Hills*. De riches veines du métal précieux que l'on découvre à tout instant, des pépites de $50, des plats de terre donnant de $30 à $40 chacun, voilà en resumé, ce qu'annonce cette dépêche ébouriffante. Elle nous apprend, de plus, qu'il y a actuellement dans les mines au delà de 3,000 hommes, dont le plus grand nombre abandonne les environs de Custer City pour se rendre dans la région de Bear Butte, et Running Water et dans celle de Big Horn, où les mineurs sont forcés, dit on, de s'exposer à de graves dangers et de subir de grandes privations.

Cent hommes ont quitté Bismark le 21 pour les mines, et une centaine de voitures sont parties de Cheyenne pour la même destination, ces jours derniers.

D'un autre côté, nous avons le témoinguage du général Merritt, qui déclare que toutes ces depêches sont d'odieuses fabrications ayant uniquement pour but d'attirer une foule de gens à Cheyenne, à Yankton, à Bismark ou d'autres points de depart des caravanes, afin de créer un trafic infâme au profit de ceux qui vendent, ou plutôt survendent, toutes les marchandises nécessaires aux chercheurs d'or pour leur voyage aux Collines Noirs et leur séjour dans les mines.

Le général Merrit dit bien qu'il y a de l'or dans cette région, mais pas en quantite suffisante pour offrir un travail rémmunérateur aux milliers de mineurs qui s'y trouvent déjà.

Mort du Revd. M MacDougall

La rumeur que nous signalions, la semaine dernière est bien fondée : il se confirme que le Revd. M. Macdougall s'est perdu et gelé dans les plaines de l'Ouest : une dépêche reçue par le Revd. M. Young, du Fort Shaw, Montana, ne laisse plus de doute. Il parait que le missionnaire protestant a du périr vers le 25 de janvier : son corps a été retrouvé une quinzaine de jours, plus tard M. Macdougall etait très estimé parmi ses coreligionnaires, et agé de plus de 60 ans.

Nouvelles Locales.

—La force militaire sera réduite au commencement de Juin : il n'y restera pas un seul officier français.

—Les colons de la Rivière aux Rats pétitionnent M Bannatyne pour qu'il leur obtienne un Bureau de Poste

—La Société Permanente de Construction de Manitoba vient de faire publier ses réglements ; ses opérations ne tarderont pas à commencer.

—Le blé se vend $2.00 le minot à Winnipeg ; le blé d'inde $1.75 ; l'avoine $1.30 ; le son 2.50 les cent livres ; les œufs 60 cents, le beure 40 à 50 cents, et le foin $9.00 la tonne.

—Il est décidé que nous aurons un vaste édifice pour recevoir nos émigrants dès l'ouverture de la navigation. Les travaux de la nouvelle construction qui aura 72 pieds de longueur sur 20 de largeur, commenceront de suite.

La province de Manitoba envoie à l'expédition de Philadelphie, entr'au'res spécimens, du blé pesant de 66 à 70 livres par minot, de l'avoine, de l'orge, des pois, de la graine de lin, du houblon indigène et du thé sauvage.

—Les principaux marchands de Winnipeg ont signé une requête pour demander à M. Kittson de transporter avant toute autre marchandise, les grains destinés à la population, et qui seraient prêts pour l'expédition.

—La rumeur relative à la nomination du Capt Taschereau en remplacement du Major Voyer de la Police Provinciale de Québec est enrégistrée par tous les journaux du Bas Canada Il est incontestable, que, par son expérience, ses aptitudes et son talent, le Capt. Tachereau possède toutes les qualites requises pour occuper ce poste. Et nous serions bien aise de le voir nommé à cette importante position.

Adieux au Monde.

Hier matin, dans l'antique chapelle des religieuses hospitalières de Notre-Dame des Anges (l'Hôpital Général), avait lieu l'imposante cérémonie d'une profession religieuse : mademoiselle Amanda Taschereau, fille de M. le sherif Taschereau, de Saint Joseph de la Beauce, prononçait les vœux solennels et perpétuels de chastete, de pauvrete et d'obéissance, en presence de Sa Grâce Mgr. l'archevêque de Québec, quatorzième successeur de l'Illustre fondateur de l'Hôpital Général, Mgr. de Saint-Vallier.

Sa Grandeur était assistée de M l'abbe Martel, curé de Saint-Joseph de la Beauce, et de M l'abbé Sexton M. le chapelain de l'Hôpital Général et M l'abbé Marois, de l'archevêché, étaient aussi presentts à la cérémonie.

Des parents et des amis de mademoiselle Taschereau occupaient des sieges dans la neuf, entre autres ; M. madame et mademoiselle Taschereau, de la Beauce, M. madame et mademoiselle Pentland, M E. B. Lindsay, M. et Madame Charles Lindsay, madame A. Lindsay, M. G. Lindsay, madame Glover, mademoiselle Marette, mesdemoiselles de Léry.

Après la cérémonie, à laquelle nous avons nous même assisté, il nous a été donné de parcourir les salles des infirmes et vieillards confiés aux soins touchants et à l'affection des religieuses. Si l'on veut jouir d'un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes il n'est pas nécessaire de faire de longs voyages ; Il suffit de pénétrer dans une de ces maisons où s'étalent les splendeurs de la vie chrétienne.

Une visite à l'Hôpital Général est encore d'un grand interêt à un autre point de vue C'est là que fut le berceau des missions de tout le Canada : l'habitation des RR. PP. Récollets, dont il reste encore aujourd'hui des vestiges.

Les annales de Notre-Dame des-Anges car l'Hôpital-Généal fait partie de la *paroisse* de ce nom, et le chapelain de la communauté porte le titre de curé—sont de véritables trésors historiques. Une visite comme celle que nous avons faite hier pourrait être le point de départ d'une étude intéressante pour une plume plus habile et moins *hâtée* que la nôtre.

Mgr. l'archevêque, avant cette cérémonie où une de ses parentes allait faire le sacrifice génereux de sa jeunesse et de sa vie entière, prononça un discours plein d'onction qui a profondément émull'auditoire.

La jeune professe a pris le nom de Mère St. Alexandre. Il y a deux ans à peine, sa sœur aînée, mademoiselle Célanire Taschereau, en religion Mère St. Elzéar, faisait aussi profession religieuse à l'Hôpital Général.

—

Les religieuses professes de l'Hôpital Général sont au nombre de 64 Elles suivant la régle de Saint Augustin.

La maison mère, de Dieppe, en Normandie, date du treizième, siècle, et était considérée comme formant un ordre régulier lorsqu'elle fut approuvee par une balle du pape Alexandre VII.

Des religieuses hospitalières de Dieppe fondèrent l'Hôtel Dieu de Québec, en 1639 ; et ce fut cette dernière communauté qui fournit les quatre premières religieuses de l'Hôpital Général. Les deux communautés d'hospitalières de notre ville ne se séparèrent définitivement qu'en 1701.

La communauté de l'Hôpital Général. fournit à son tour les premiers sujets de l'Hôpital du Sacré Cœur (fondé par Mgr Tachereau), qui compte maintenant treize religieuses professes

Courrier du Canada.

F.G.

Nouvelles Religieuses

Nous lisons dans le *Catholic Sentinel*, de Portland, Oregon, que le 5 ultimo, Sa Grandeur Mgr. F. N. Blanchet a conferé l'ordre sacré de la prêtrise à M. J. C. White, dans la cathedrale. Le révérend M. J. F. Fierens, V. G., remplissait l'office de prêtre assistant, et les Révérends MM. McCormick et Dols, ceux de diacre et de sous diacre. Après l'Evangile, M le Grand Vicaire Fiereus prononça un éloquent sermon sur le caractère et la dignité du prêtre

—

Le "Roman Catholic Directory" de Londres pour 1876, constate qu'il y a 1762 prêtres en Angleterre et dans le pays de Galles, et que sur ce nombre 1231 sont des prêtres seculiers, et 531 sont des prêtres attachés à des communautés régulières. On n'a pas compris dans ce nombre plusieurs Jésuites qui se trouvaient en Angleterre d'une manière provisoire. Le même document nous fait connaître qu'il y a au Parlement impérial 50 membres catholiques. Sept membres de l'Eglise Romaine font partie du Conseil Privé. On compte 65 membres catholiques siégeant a la Chambre des Pairs et 47 barronets.

PÊLE MÊLE

La récolte de vin de 1875 est la meilleure du siècle.

—

Le Japon vient de déclarer la guerre à la Corée.

—

Le whiskey se vend 75 sous le verre aux Collines Noires. (Black Hills.

—

Le nombre total des Carlistes réfugiés en France est de 15,000.

—

L'Espagne requiert la France d'expulser les réfugiés carlistes

—

Le prince de Galles a quitté Bombay et est en route pour l'Angleterre.

—

Une masse de rocher d'un poids de 500 tonnes au moins, vien de se détacher près des chutes Niagara.

—

On évalue le nombre des Irlandais qui ont émigré d'Irlande, depuis 25 ans, à près de deux millions et demi.

—

L'Etat du Maine E. U. vient d'abolir la peine de mort et l'a remplacée par l'emprisonnement avec travail forcé.

—

Le sénat des E. U. a voté, par 36 voix contre 20, la réduction du salaire présidentiel de $50,000 à $20,000 à dater du 4 mars 1877.

—

Le chiffre des crimes aux Etats Unis a plus que doublé depuis dix ans. Les crimes dans le Massachussets sont de 43 par cent plus frequents qu'en Irlande. Qui peut arrêter cette proportion toujours croissante du crime aux Etats Unis ? La religion sans doute pourrait le faire mais il est constaté qu'il n'y a pas la moitié du peuple américain qui fréquente les églises.

—

Un phénomène étrange a eu lieu dans le comté de Bath, Kentucky E. U. Il est tombé sous forme de pluie des flocons de chair couvrant un acre, et que des chiens et autres animaux ont ensuite dévore avec beaucoup d'avidité. Ce sont, paraît il, des débris de reptiles emportés des marais par des vents violents et qui sont venus s'abbattre sur ce champ.

A propos, si le phénomene devenait plus frequent nous ne serions pas étonné de lire dans nos journaux du matin, quelques uns de ces jours, un bulletin de la temperature, venant du bureau des signaux à Washington, ainsi conçu :

Probabilités :—Pour la Nouvelle Angleterre, ciel en partie couvert et serein, le baromètre baissant insensiblement, avec de légères ondées de beafsteack, le matin, suivies d'une forte averse de fricassée de mouton, dans l'apès midi.

—

Il y a en ce moment à la villa Evrard, dit un journal de Paris, un homme qui, depuis 128 jours, est plongé dans un profond sommeil, dont rien ne peut le tirer. Cet homme, qui se nomme Jean Després, est un cocher de profession. Il est âgé de quarante huit ans et est très

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc. Etc. Etc.

nstitue. Jamais de sa vie il
été malade et n'avait donné
signe exterieur de la mom
ffection de cerveau. Tout à
voici de cela plus de quatre
il fut pris d'un sommeil subit
ta sur la paille, dans l'ecurie.
demain seulement on s'aper
singulier endroit qu'il avait
pour dormir. On essaya de
ller : rien. Le troisième jour
ela un médecin qui le fit
porter à l'asile où il est encore
nourrit au moyen d'une son
sophagienne, de bouillon au
on a mélangé de la viande
hachée très fin. Son sommeil
le être sans rêves. Jamais il ne
nce une parole, jamais une
action ne se produit sur sa
ionomie. L'autre jour seule
, il a commencé à faire quel-
mouvements, ce qui doit sup
r qu'il pourrait bien être sur le
t de se reveiller.

—

us lisons dans le *Travailleur*,
al publié à Woosocket :
de nos concitoyens, M. Alfred
elle, canadien français, employé
M. W. Eddy, a consacré ses
es le loisirs, depuis un an
à l'assemblage de petits carrés
s, et il vient de terminer un
damier, qui a été exhibé, il y
ques semaines, à la pharmacie
eau et qui a été un objet d'ad-
tion. Le damier avec moulu-
t panneaux, est large de 19
s, long de 43 pouces, épais de
uces. Sur un côté est le damier
ricain avec marqueteries de
et d'ébène et pannélé aux bouts
ux côtés avec différentes espè-
ds bois. Sur l'autre côté est le
ier français à 60 dames ; les
aux sont en palissandre et en
avec banneaux et volutes en
queterie de plusieurs espèces
bois.

damier français est sur des
ures et s'ouvre ; au dedans,
un cadre parfaitement ciselé,
un portrait de M. Tisdelle. A
que bout sont des tiroirs pour
dames, tiroirs qui, par une inven-
de M. Tisdelle, ne peuvent
vrir et se fermer sans l'usage
ne petite clef en fil de fer.
I. Tisdelle a employé 3,843 mor-
ux de trente-trois différentes
ces de bois, dans son damier
C'est une belle pièce de marque-
qui fait beaucoup d'honneur à
habileté de N. Tisdelle.
e damier sera exposé au Cente-
re de Philadelphie

Un Amusant Recit.

x âmes échangent de corps entre elles.—Les savants aux abois.

Nous publions à titre d'amuse-
nt le récit suivant emprunté à
de nos confrères : Les membres
la société Médico légale de St. Pe-
sbourg ont été au comble de la
péfaction en recevant la nouvelle
vante :

D'après un ordre de l'empereur de
ssie une investigation doit être
e dans le cas le plus étonnant de
étempsycose ou la transmigration
une âme humaine d'un corps à un
utre. L'authenticité de ce cas est
rantie et prouvée par le *Journal
Hebdomadaire* de St. Peters-
bourg par une gazette publiée à New
Westminster, Colombie Britannique
gouverneur impérial d'Oren
burg, par le professeur Orlow de
Petersbourg, et par plusieurs per-
sonnes de New York à qui Orlow a
conté il y a neuf mois l'étrange
cit qui suit :

Dans le mois de septembre 1874 à Orenburg, en Russie, un riche israélite nommé Abraham Charkow, était malade au lit, souffrant d'une fièvre typhoïde.

C'était un natif de l'endroit, il était marié, père de sept enfants, et connu de tout le monde dans la localité.

Le 22 du même mois, il semblait être à l'agonie et le médecin perdit tout espoir de le réchapper. Plusieurs juifs furent appelés et commencèrent à réciter les prières ordinaires ; des bougies furent allumées, l'épouse et les enfants pleuraient amèrement, lorsque soudain le moribond fit un soubresaut terrible, poussa un long soupir et commença à respirer plus librement. Il jeta ensuite un regard d'étonnement sur tous ceux qui l'entouraient et finit par s'endormir. Le médecin annonça alors que le malade était sauvé. Il dormit paisiblement pendant toute la nuit, mais ce qui arriva le lendemain matin est presque incroyable. A son réveil, il refusa de reconnaître sa femme et ses enfants, il les repoussait avec colère lorsqu'ils s'approchaient de lui. De plus, il parlait une langue que personne ne pouvait comprendre. Auparavant il ne savait qu'un dialecte patois, composé d'allemand, d'hébreu et de russe. Lorsqu'on lui adressait la parole dans la langue qu'il avait toujours parlé, il ne comprenait pas un mot. Après une semaine de convalescence il fut assez bien pour laisser le lit mais il refusa de porter ses habillements ordinaires. Les médecins s'accordèrent à dire qu'il était atteint d'alienation mentale. Charkow était d'une stature élevée, maigre avec des cheveux noirs bouclés. Il portait une barbe longue et noire et il avait sur le front une ride horizontale fortement accentuée.

Il continuait de parler une langue inintelligible et refusait de reconnaître sa famille : son père et sa mère même lui paraissaient être des étrangers. Un jour par hazard il se regarda dans un miroir et il poussa un cri épouvantable. Il tomba et tira son long nez oriental, il se passa les doigts dans les longues boucles de sa chevelure et dans sa barbe abondante. Il poussa encore un cri et tomba sans connaissance sur le plancher.

Ce cas produisit le plus grand émoi à Orenburg et un rapport en fut fait à la section médicale du ministère de l'intérieur à St. Petersbourg.

Le gouvernement ordonna de faire venir immédiatement à St. Petersbourg, le juif, sa famille et les autres témoins, afin de comparaître devant la faculté medicale. L'enquête fut conduite par le professeur Orlow, un des plus grands savants de la Russie. Quel ne fut pas l'étonnement du professeur lorsqu'il constata que le juif illettré d'Orenburg, parlait l'anglais le plus pur avec facilité et même avec une certaine élégance. Il écrivait cette langue grammaticalement et son orthographe était correcte, pendant que sa famille et ses parents persistaient à dire qu'Abraham pendant toute sa vie n'avait parlé que le jargon composé d'hébreu, de russe et d'allemand et qu'il ne savait écrire que des lettres hébreuses. La stupéfaction du professeur fut encore plus grande lorsque le juif lui dit en anglais qu'il n'était pas Abraham Charkow, que ceux que l'on prétendait être sa femme, ses enfants et ses parents lui étaient parfaitement étrangers, qu'il n'était pas natif d'Orenburg, qu'il n'y avait jamais venu, qu'il n'était pas russe mais anglais. Il dit qu'il était Anglais et qu'il se nommait Abraham Durham né dans la ville de New Westminster, Colombie Britannique, qu'il était marchand de fourrures, qu'il avait une épouse et un enfant ; que par quelque cause inexplicable il se trouvait changé en apparence, qu'il était naturellement de petite stature corpulent, et avait le teint blanc avec des favoris et des cheveux blonds.

Le professeur et ses confrères ne savaient que penser de cet homme qui parlait si bien l'anglais et qui paraissait si bien élevé, tandis que sa femme, ses enfants et les autres témoins prétendaient qu'il était un juif russe sans éducation nommé Abraham Charkov. Pendant que l'enquête se faisait et que la famille de Charkov était gardée à vue à St. Petersbourg, Abraham disparut un matin, ayant réussi à s'embarquer sur un navire anglais en destination de Hull. Après son depart on ne s'occupa plus de son cas, mais les faits subséquents sont encore plus prodigieux. En 1875, le professeur Orlow fut envoyé en Amérique par le gouvernement russe pour prendre des renseignement sur l'Exposition Internationale.

Etant à New York un numéro du *Press* de New Westminster lui tomba sur la main et il lut l'article suivant :

"Il vient d'arriver un événement à Westminster qui a causé le plus grand émoi dans tout le territoire de la Colombie Britannique. Le 22 du mois de Septembre 1874, un marchand de fourrures de cette ville, souffrant d'une fièvre typhoide était aux portes du tombeau. Il avait été abandonné par son médecin et on entretenait aucun espoir de le sauver. Le moribond reprit des forces et ne tarda pas à entrer en convalescence.

Mais par un accident des plus prodigieux, le patient qui était un anglais intelligent avait oublié sa langue maternelle et parlait un langage que personne parmi ses amis ne pouvait comprendre, mais un habitant de la ville reconnut dans ses paroles l'idiome allemand judaïque.

Le patient avant sa maladie était petit, gras et blond, et maintenant il est maigre et sec, il refuse de reconnaître sa femme et son enfant. On est venu à la conclusion qu'il "était atteint d'alienation mentale. Il arriva soudain un voyageur d'Europe, avec le type classique du juif et il prétend être le mari de la femme du voyageur. Il parle à la femme la même langue que son mari avait coutume de lui parler, il entre dans les détails les plus minutieux de sa vie domestique, à l'ébahissement de la famille.

En entendant son discours, la femme est tellement émotionnée qu'elle devient presque folle. Elle lui dit : Qui êtes vous ! comment prétendez vous être mon mari. Lorsqu'elle le regarde le charme est rompu, car cet étranger au type israélite ne peut surement pas être son époux qu'elle vient de soigner pendant sa maladie. Mais l'homme établit ses droits en lui divulgant les secrets les plus intimes de sa vie conjugale"

Le professeur Orlow lut et relut cet étrange récit. Il se rémemora l'affaire d'Orenburg, et crut que ce cas pouvait s'y rattacher. Il écrivit au ministère de l'interieur de la Russie, relata les faits cités dans le journal et obtint la permission d'aller dans la Colombie Britannique.

Au mois de Juin, il se trouvait à New Westminster. Là, à sa grande surprise il trouva le juif d'Orenburg, Abraham Charkow qui s'était échappé de St. Petersbourg et prétendait être le nomme Abraham Durham.

Mais il trouva là aussi l'homme que lui avait décrit le juif, un homme de petite stature, corpulent, avec un teint et des cheveux blonds. Un homme que sa femme ses amis et ses voisins appelaient Abraham Durham, un anglais intelligent et bien élevé. Mais qui, depuis sa crise du 22 septembre 1874, à midi précis, avait oublié complètement la la langue anglaise et ne parlait qu'un idiome que personne ne pouvait comprendre. Lui ayant adressé la parole le professeur s'assura de suite qu'il parlait le patois juif allemand d'Orenburg. Il lui demanda qui il était et il répondit qu'il s'appelait Abraham Charkow, un commerçant juif, né et résidant à Orenburg, en Russie où ses parents demeuraient. Il donna correctement le nom et l'âge de tous ses parents et il décrivit les traits de leurs physionomies.

Le professeur fut atterré.

Il n'y avait évidemment aucune supercherie, parceque les deux individus étaient très sérieux dans ce qu'ils disaient. Circonstance bien étrange, le changement chez les deux hommes avait eu lieu précisément le même jour : le 22 Septembre 1874, tous deux étaient malades de la fièvre typoïde et tous deux étaient *in articulo mortis*.

La distante entre Orenburg et New Westminster est d'environ 9,000 milles, mais les deux places sont exactement vis-à-vis l'une de l'autre. De là le professeur Orlow a conclu que si la métempsycose ou la transmigration des âmes était dans les bornes du possible, le cas des deux Abrahams en Russie et en Amérique semble en être une preuve manifeste. Son opinion était étayée par le fait que les deux individus avaient subi le changement précisément à la même heure.

Le Russe avait eu sa crise le 22 septembre 1874 à minuit précise et l'Anglais dans la Colombie Britannique avait éprouvé la transformation de son esprit le même jour a midi. La difference du temps et de la longitude entre Orenburg et New Westminster est qu'il est minuit à Orenburg lorsqu'il est minuit à New Westminster. Doit on attribber cette transmigation mystérieuse de deux âmes à l'influence magnétique de la terre, telle est la question qui tourmente le professeur.

En attendant les deux Abrahams ont été conduits à St. Petersbourg aux frais du gouvernement russe et une enquête est en activité sur les circonstances bizarres de ces deux cas.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 27 Mars. 1876.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement en Conseil, en conformité du Cap. 9, 38 Vic., des Statuts de Manitoba, de faire les nominations suivantes :

Pour être Juges de Paix dans et pour chacun des Comtés de Selkirk, Lisgar, Provencher, Marquette Est et Marquette Ouest :

L'Hon. R. A. Davis, de la Cité de Winnipeg.

L'Hon John Norquay, de la Cité de Winnipeg.

L'Hon. M. A. Girard, de St. Boniface.

L'Hon. Andrew G. B. Bannatyne, de la Cité de Winnipeg

Joseph Lemay, de St. Norbert, Ecuyer.

Donald Gunn, de St. Andrew Nord, Ecuyer.

Francis Ogletree, du Portage la Prairie, Ecuyer.

Gilbert McMicken, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Samuel L. Bedson, du Lower Fort Garry, Ecuyer

Frederick T. Bradley, de Dufferin, Ecuyer.

SELKIRK.

Pour être Juges de Paix pour le Comté judiciaire de Selkirk.

John Fraser et John H. Bell, de Kildonan, Ecuyers.

Wm. B. Hall et W. F. Lonsdale, de Headingly, Ecuyers.

W. D. Lane et Robert Tait, de St. James, Ecuyers

George Roy et Roger Marion, de St. Boniface, Ecuyers.

John H. McTavish, de Fort Garry, Ecuyer.

Jean Baptiste Beauchemin et George McPhillips, de St. Charles Ecuyers.

Daniel McDougal, de Lorette Ecuyer.

Alexander Logan, D. U. Campbell, William McDonald, Thomas Lusted Archibald Wright, William Hespeler, Wm. N. Kennedy et Duncan Sinclair, de la Cité Winnipeg, Ecuyers.

LISGAR.

POUR LE COMTÉ DE LISGAR.

Thomas Sinclair et William Kennedy, de St Andrew Sud. Ecuyers ;

James Gunn, de St. Andrew Nord, Ecuyer.

W. A. Flett et Joseph H. Vaughan du Lower Fort Garry, Ecuyers.

Hugh Pritchard, James Harrower et F. H. Francis, de St Paul, Ecuyers.

John M. Smith, John Scott, John Nesbitt et A. D. Irish, de Springfield, Ecuyers.

Donald Matheson, de Sunnyside, Ecuyer.

J. W. Sifton, de St. Clément, Ecuyer.

James Monkman, de Dynevor, Ecuyer.

Thomas B. Robinson, Arthur Mannix, William Nesbitt, James Airth, William Stwart, Chas, Mullard, et G. U. White, de Rockwood, Ecuyers

David Hunter Scott, de Woodland, Ecuyer.

Andrew Mitchell et James Sinclair, de Greenwood, Ecuyers

Alexander Muckle, de Clandboye, Ecuyer.

POUR LE COMTÉS JUDICIAIRES DE MARQUETTE EST ET MARQUETTE WEST.

William Wagner, d'Ossowo, Ecuyer.

Il a plu à Son Honneur l'Administrateur du Gouvernement en Conseil de faire les nominations suivantes :

Pour être Commissaires *per dedimus potestatem* pour administrer les serments d'Allégeance, d'Office et de Qualification aux différents juges Paix plus haut mentionnés :

Les Hons. MM. Joseph Royal et John Norquay, de la Cité de Winnipeg.

W. F. Luxton, M.P.P., de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Felix Chénier, M.P.P., de la Baie St Paul, Ecuyer

C. P. Brown, M.P.P., de Westbourne, Ecuyer.

MAUVAISE RELIURE

Joseph Lemay, M.P.P., de St. Norbert, Ecuyer.

Thomas Norquay, Greffier de la Cour de Comté de Lisgar, de St. Andrew, Ecuyer.

John McDougal, Greffier de la Cour de Comté de Marquette Est, de St. François Xavier, Ecuyer

John M'cDonald, Greffier de la Cour de Comté de Marquetté Ouest, de High Bluff, Ecuyer.

F. T. Bradley, de Dufferin, Ecuyer.

Pour etre député Shérif pour le Comté judiciaire de Provencher ;

Jean Bte Touron, de St. Norbert Ecuyer.

Pour être Auditeur de la Province de Manitoba, Alexander Begg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer,

---

Pour être Constable pour le Comté de Provencher, Pierre Lachance, gentilhomme.

Pour être Gardiens d'Enclos, Pour St. Boniface.

André Gaudry, de Lorette, Gentilhomme.

Pour Ste. Agathe.

Prospère Ducharme, de Ste. Agathe, Gentilhomme.

Pour Greenwood, Thomas Mills, de Greenwood, Gentilhomme.

Par ordre,

JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

AVIS.

AVIS est par le présent donné que le soussigné a, le 3 Mars courant, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Vict., Cap. 2., (l'Acte des Elections 1875) affiché dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les dinisions suivantes, savoir : St. James, St Charles, St. Boniface, Headingley et Kildonan, et a aujourd'hui transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. du Comté de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté. Winnipeg, 13 Mars, 1876 — 1mL.55.

CANADA
PROVINCE DE MANITOBA, Comté de Selkik. } Cour de Comté de Selkirk.

Révision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap. 2

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comté pour le Comté de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cité de Winnipeg, le Troisième jour d'Avril prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour la révisien des listes électorales des divisions électorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes electorales, devront se présenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire décider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE.
Gref. de la C. du Comté de Selkik

Bureau de la Cour de Comté. Winnipeg, 10 Mars, 1876 — 1mL'5

AVIS.

AVIS est par le présent donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher : et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Shérif, Régistrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières elections générales : Et que les dites listes seront revisées le premier jour dû prochain terme de la Cour de Comté (10 Avril) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE,
G. C. C. Provencher

St. Norbert, 9 Mars, 1876. — 1mL55

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher ; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons : Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (10th April) at the St. Norbert School House.

JOSEPH TURENNE,
C. C. C. Provencher.

St. Norbert, March 9, 1876. — 1mL55

NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office printed copies of the voters lists for the year 1876 for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba No. 6 or Baie St Paul, No 7 or St. François-Exavier West, No. 8 or St. François-Exavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the folowing persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teacher of Public School Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 13 day of April next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette East.

St. F.-Xavier, March 9th, 1876. — 1mL55

AVIS.

AVIS est par le présent donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1876, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St Paul No. 7 ou St. François Exavier Ouest, No. 8 ou St. François-Exavier Est formant le Comte de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Depute Shérif, Registrateur, Maitres d'Ecoles, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats defaits aux dernières Elections Generales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 13 Avril, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G. C. C. Marquette Est.

St. Fr.-Xavier, 9 Mars, 1876. — 1mL55

AVIS

LE MAGNIFIQUE CHEVAL
"Jeune Canadien,"

Importé ici l'été dernier, a remporté le 1er prix à la dernière Exposition du Comte de Selkirk.

C'est le plus joli cheval qui soit venu à Manitoba et le Nord-Ouest.

Tous ceux qui désirent améliorer la race de leurs chevaux feraient bien d'en profiter durant la saison qui va commencer.

Pour les conditions et autres informations s'adresser au proprietaire, à St. Boniface, près de la Traverse.

OCT. ALLARD,
Proprietaire.

St. Boniface, 9 Mars, 1876. — L77

Societe Permanente de Construction de Manitoba

(Incorporée le 31 Janvier 1876, conformément à la 38 Vict. Cap. 21, des Statuts de Manitoba.)

Directeurs Provisoires.

Hon. R. A. Davis, Président.

W. N. Kennedy, Maire de Winnipeg, Vice

Hon. Joseph Royal,

Hon. A. G. B. Bannatyne,

Hon. James McKay,

Hon. M. Girard,

Hon. John H. McTavish,

D. McArthur, Ecr,

O. Monchamp, Ecr,

Colin Inkster, Shérif,

J. H. Ashdown, Ecr,

Trésorier Geo. Brown, Ecr., Direc. de la la Banque d'Ontario.

Procureurs l'Hon. Jos. Dubuc et D. W. Walker, Ecr.

Evaluateur, Alex. M. Brown, Ecr.

C. U. Lindsay, Secrétaire Tresorier.

On trouvera le livre de Souscription entre les mains du Secrétaire à partir de jeudi, 17 courant.

Winnipeg 15 Février 1876. — j.n.o L85

AVIS PUBLIC.

LES personnes qui desirent obtenir des Licences pour l'etablissement ou le maintien des traverses sur la Riviere Rouge, à la Pointe Douglass et dans les paroisses de Kildonan, St. Paul, St Andrew et dans la Colonie d'Emerson, et à la traverse du Chemin de Fer du Pacifique, et sur la Rivière Assiniboine dans la paroisse de St. Charles, Headingly et Baie St. Paul, devront faire application avant le 15 Avril prochain.

Aucune licence ne sera accordée pour plus de douze mois.

Par ordre du Ministre des Travaux Publics. }

V. J BEAUPRE.
Surintendant des Travaux Publics

Winnipeg, 20 Mars, 1876. — 3fL55

Soumissions Demandees
POUR
TRAVERSES

DES soumissions séparées pour le Bail de la traverse sur la Rivière Rouge à St. Norbert, pour celle sur la Rivière Assiniboine à St. François-Xavier, aussi pour les deux traverses à Neatty Creek, paroisse de St. Peter, seront reçues par le Ministre des Travaux Publics jusqu'à Samedi, le 15ème jour d'Avril, 1876.

Pour informations et détails s'adresser au Departement des Travaux Publics.

Le Gouvernement ne s'oblige pas à accepter la plus haute ou aucune des soumissions, et exigera des cautions solvables dans le cas ou l'une d'elles serait acceptee.

Chaque soumission devra être marquee "Soumission pour Traverse."

Département des Travaux Publics.

V. J. BEAUPRE,
Surintendant des Travaux Publics

Winnipeg, 22 Mars, 1876 — 3[illegible]

DIRECTORY
DE LA
PROVINCE DE MANITOBA.

MM. LARIVIERE ET GAUVIN ont l'honneur d'annoncer à leurs amis et au public de la Province, qu'ils ont pris des mesures pour publier un

LIVRE D'ADRESSE

donnant les noms et la profession de tous les principaux habitants de la Province.

—AUSSI—

contenant la liste de tous les Bureaux Publics avec les noms de tous les Officiers

DEPLUS

Une liste des Membres du Clergé de la Province et de tout le NordOuest. Une liste de toutes les Sociétés Nationales, de Bienfaisance et autres, avec les noms des officiers.

PRIX DES ANNONCES ET DES SOUSCRIPTIONS

Une page	$10 00
Une demie page	6 00
Un Quart de page	4 00
Corte d'adresse	1 00
Souscription par copie	1 00

☞ Des annonces et des souscriptions sont sollicitées.

LARIVIERE ET GAUVIN.

Winnipeg, 30 Mars, 1876. — j-n-oL51

LOTERIE AU PROFIT
DES
RR. SS. Grises de Montreal.

OBJETS DE LA LOTERIE.

1.—Un emplacement à St. Boniface, rue Grandin, No. 314	$300 00
2.—Un emplacement, près du Village de Chateauguay, sud-est de la rivière, 45 p. x 120 p. avec une maison en pierre, bonne residence, valeur	$1200 00
3.—6 lots de terrain, à la Côte St. Antoine, (rue St. Olivier) estimés, chacun à $550	3300 00
4.—5 lots de terrain à la Pointe St. Charles (rue de la Congregation) estimes, chacun à $450	2250 00
5.—Une belle Harpe, à double action richement doree, valeur	400 00
6.—Un très-beau bracelet en or, avec diamant, valeur	100 00
7.—Un tableau sur toile, "Ecce Homo," par Carlo Dolci, peintre italien	100 00
8.—Un bon cheval de trait, valeur	100 00
9.—2 lots de $60 chaque (1 pendule de cheminée ornamentée et une montre en or), valeur	120 00
10.—7 lots de $30 à $50 chaque, (1 statue en bronze, une voiture d hiver, un châle en dentelle, et divers objets d'art val.	280 00
11.—10 lots de $20 à $30 chaque, divers objets	250 00
12.—20 lots de $15 à $20 chaque, divers objets	350 00
13.—30 lots de $10 à $15 chaque, divers objets	375 00
14.—40 lots de $6 à $10 chaque, divers objets	320 00
15.—50 lots de $4 à $6 chaque, divers objets	250 00
16.—75 lots de $3 chaque, divers objets	225 00
17.—150 lots de $2 chaque, divers objets	300 00
18.—250 lots de $1 chaque, divers objets	200 00
601 lots Valeur totale des lots	$10,420 00

100,000 BILLETS.

Président Honoraire.—SON HONNEUR LE DR. HINGSTON, Maire de Montreal.

Secrétaire.—RÉV. M. BONNISSANT, P. S. S.

S'adresser à M. le Secrétaire de l'Archeveche de St. Boniface.

Winnipeg 23 Mars, 1876 — 3mL56

LE METIS.

Journal Hebdomadaire, publié à St. Boniface, province de Manitoba.

Redigé par un Comité de COLLABORATEURS

Gerant et Administrateur J. C. S. ROYAL

Prix de l'abonnement $2.50 par an d'avance.

La plus grande Merve[illegible]
DES
Temps Modern[illegible]

HOLLOWAY'S PILLS & OINTMENT

Les pilules purifient le sang, rect[illegible] tous les desordres du foie, de l'estomac, rognons et des intestins, et sont des plus [illegible]cieuses dans tous les cas d'indisp[illegible] auxquelles sont sujettes les personnes [illegible] sexe.

Le Liniment est le seul remède sur [illegible] maux de jambes, vieilles blessures, et [illegible]res de n'importe quelle durée. Il est [illegible] égal pour bronchite, diphtérie, rhu[illegible] refroidissements, goutte, rhumatisme [illegible] toutes les maladies de peau.

BEWARE OF VILE AND ABOMINABLE COUNTERFEIT[S]

Je crois de mon devoir de déclarer [illegible] mes Pilules et mon Liniment ne son[t] fabriquées, ni vendus dans aucune p[artie] des Etats-Unis.

Chaque pot et chaque boîte porte le t[im]bre du Gouvernement Anglais, avec [les] mots, *Holloway's Pills and Oint[ment] London,* graves dessus. Sur l'étiquette [se] trouve l'adresse 533, *Oxford Street, Lon[don]*.

De miserables contrefaçons des P[ilules] et du Liniment Holloway se f[abriquent et] se vendent sous le nom de "*Hollo[way] and Co.*, par J. F. Henry, Curran & [Co.] Droguistes, de New-York, avec la préte[ndue] marque de Commerce comme suit :

Au Canada, les principaux marchands [de] ces contrefaçons sont

LYMAN, CLARE & CO.,
NORTHRUP & LYMAN, et
LYMAN BROTHERS & CO.,

qui les achètent à bas prix de J. F. He[nry,] Curran & Co., de New-York, et les re[ven]dent en suite aux Detaillants peu scr[upu]leux qui les fournissent au public c[omme] les Pilules et le Liniment véritables, fa[bri]qués seulement au No. 533, Oxford Str[eet,] London, et qui se trouvent dans les ma[isons] suivantes, savoir :

EVANS, MERCER & CIE., Montreal.
AVERY, BROWN & CIE., Halifax, N. [E.]
T. B. BARKER ET FILS St. Jean, N. B.
ELLIOT ET CIE., Toronto.

qui les importent directement de

THOMAS HOLLOWAY.

533 Oxford Street, W. C.
London, 1er Janvier, 1876. — [illegible]

ABONNEZ-VOUS
AU
"JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Francais publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Année,
PAYABLE D'AVANCE.
Tous ceux qui désireront le recevoir voudront bien s'adresser à J. C. S. ROYAL, Gerant.

VOS BIJOUTERIES, ARTICLES DE GOUT, DE FANTAISIE, Etc., Etc., Etc.